Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260408-2026_04_050-DE

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
KASTELL-NEVEZ-AR-FAOU

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures (**8 avril 2026** à 19 h 00), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Sterenn, sous la présidence de Monsieur Tugdual BRABAN, Maire.
La convocation a été affichée en Mairie le 2 avril 2026.

Etaient présents : BRABAN Tugdual, DEROUT Nathalie, DELAPORTE David, LALLOUET Michèle, LEVENEZ Jacques, GARNIER Fabienne, NOEL Bernard, PERON Liza, L'HARIDON Lionel, LAMBOLEY Annick, DUFOUR Gwénaëlle, CHAMINAND Frédéric, COSQUER Marième, LE SANN Renan, CARRIOU Cyrielle, GOARNISSON Mathieu, CADUDAL Elodie, RIOU Yvon, CORBEL Sabrina, GRISON Tristan, HANQUIER Fabienne, CORRE Marion, GLEVAREC Frédéric, THELLIEZ Nicole, MARQUE Michel.

Étaient absents excusés : TOULANCOAT Anthony, FERELLEC Christophe.

Était absent : /

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs :
TOULANCOAT Anthony donne pouvoir à RIOU Yvon,
FERELLEC Christophe donne pouvoir à LE SANN Renan.

Secrétaire de séance : RIOU Yvon

N° 2026-04-050 : Demande de subvention auprès de l'Europe (Fonds FEDER) et de la Région : arrachage de laurier palme sur une forêt de pente

Rapporteur : NOEL Bernard

Les falaises de la rue de Rozaon, partie boisée entre le canal et les terrasses des jardins, sont envahis par le laurier palme. Si rien n'est fait, cette plante invasive va détruire la faune et la flore qui y résident.

Aussi, dans le cadre du dispositif Natura 2000, la collectivité a sollicité l'Epaga pour l'épauler dans la démarche d'arrachage de laurier palme sur la forêt en pente. Au vu de la spécificité de la prestation et du terrain, une entreprise a fait une proposition avec l'utilisation d'une pelle

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260408-2026_04_050-DE

araignée, matériel employé en montagne essentiellement et, très adapté pour le terrain de la falaise.

Cette opération est subventionnée à 100% par le fonds FEDER et la Région. Cet arrachage sera à effectuer sur 3 ans afin d'épuiser les repousses. Le coût de la prestation correspond à la première année, les deux années suivantes, seule l'intervention de l'homme sans équipement lourd est envisagée avec une tarification bien moindre.

Le plan de financement est le suivant :

Coût du projet (en HT)		**Recettes**		
Prestations comprenant : o Frais de transport du matériel spécifique o Broyage des végétaux o Gestion du bois	31 520.00€	Fonds FEDER	31 520.00€	100%
		Autofinancement :	€	%
TOTAL :	**31 520.00€**	**TOTAL :**	**31 520.00€**	**100%**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide cette opération et ce plan de financement,
- Sollicite l'Europe (fonds FEDER) et la Région Bretagne pour une subvention dans le cadre du dispositif de l'appel à projets « contrats Natura 2000 »,
- Donne pouvoir au Maire pour la signature de tout document en lien avec ce dossier.

Pour information, ce dossier a été passé au conseil municipal du 11 février 2026 et comprenait uniquement le coût de la première année sans chiffrer la prestation des années n+1 et n+2.

Vote	
Pour	27
Contre	
Abstention	

Le Secrétaire de séance,
RIOU Yvon

Le Maire,
BRABAN Tugdual

MAIRIE DE CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU (Finistère)